

Le juge anti-terroriste Marc Trévidic poussé vers la sortie

Denis Demonpion

Le Nouvel Observateur, 1^{er} avril 2015

Figure emblématique de la lutte antiterroriste depuis 10 ans, le magistrat instructeur est contraint de quitter son poste. Il explique pourquoi à "l'Obs"

Le juge emblématique de la lutte contre le terrorisme, Marc Trévidic est sur le départ. Un peu à contrecœur.

« Une loi précise que personne ne peut rester plus de dix ans d'affilée dans une fonction spécialisée, indique-t-il à "l'Obs". Il n'y a donc pas grand-chose à dire ». Ni à faire pour se maintenir à un poste requérant une connaissance approfondie des réseaux antiterroristes, ce qui est son cas. A moins qu'il renonce à un avancement que seule permet la mobilité, selon un texte du 25 juin 2001, adopté sous le gouvernement de Lionel Jospin.

Affaires sensibles

A l'époque, le législateur n'a fait aucune différence entre la gestion de dossiers aussi complexes que ceux relevant de l'antiterrorisme ou de la lutte contre la grande criminalité et le traitement d'une affaire de suren-

dettement. Sans parler de la difficulté à trouver des volontaires pour postuler à des postes exposés, lesquels nécessitent d'être 24 heures sur 24 flanqués de gardes du corps. Sécurité oblige.

« Il y a quelque chose d'un peu illogique à contraindre un juge d'instruction à partir au bout de dix ans, alors qu'il est chargé de dossiers très lourds et très compliqués », souligne la vice-présidente de l'Union syndicale des Magistrats, Marie-Jeanne Ody.

Chargé d'instruire des affaires aussi sensibles que l'assassinat des moines de Tibéhine en 1996 en Algérie, l'attentat de Karachi en 2002 où l'assassinat du président rwandais Juvénal Habyarimana, à l'origine du génocide tribal en 1994 dans le pays, le juge Trévidic, qui s'est fait une spécialité de la lutte contre les réseaux islamistes, a été nommé juge d'instruction antiterroriste en mai 2006. « Il fallait donc que je parte fin mai 2016 », note le magistrat instructeur.

Il quitte Paris pour Lille

Son nom figure sur la « *transparence* » du 27 mars, autrement dit sur la liste des changements d'affectation prévus dans la magistrature dans les mois qui viennent, pour un poste de vice-président au tribunal de grande instance de Lille. Au total 994 magistrats, sur un corps qui en compte près de 8.000, sont concernés par ce mouvement. Le Conseil supérieur de la magistrature doit rendre un avis en juin sur sa demande de mutation, que soutient le ministère de la Justice. Il devrait donc pouvoir prendre ses nouvelles fonctions en septembre.

Marc Trévidic fait valoir qu'il n'avait guère d'autre choix, la Chancellerie ayant décidé pour éviter les vacances prolongées de

postes, de limiter désormais à deux le nombre de transparences dans l'année contre trois à quatre précédemment.

« *Il fallait que je demande des postes, ce que j'ai fait. Tout cela n'est que la stricte application de la loi* », précise, légèrement désabusé, le juge.

Marc Trévidic est l'auteur de plusieurs ouvrages sur l'antiterrorisme dont le dernier a pour titre « *Qui a peur du méchant petit juge ?* » (JC Lattès 2014). Il a fait ses débuts au parquet antiterroriste en 2000. Trois ans plus tard, il était nommé juge d'instruction financier à Nanterre (Hauts-de-Seine), avant de rejoindre le pôle antiterroriste de Paris, seul compétent au niveau national pour traiter de la lutte contre le terrorisme.